




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-328**

**Séance publique du**

**20 novembre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181336-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE PAVILLON DE VENDOME - OEUVRE DE  
NADINE LAHOZ-QUILEZ**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Coordination des Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE PAVILLON DE VENDOME -  
OEUVRE DE NADINE LAHOZ-QUILEZ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'enrichissement des collections des musées de la Ville est une des missions essentielles des Musées de France, par le biais d'acquisitions ou de dons d'œuvres d'art. Elles représentent un intérêt particulier afin d'enrichir notre connaissance de l'histoire de notre cité et servir de support à des expositions temporaires ou permanentes.

C'est dans la continuité de la politique d'enrichissement des collections des musées municipaux que nous envisageons ces dons et achats.

En effet, nous souhaitons mettre en avant le travail d'artistes vivants et ainsi soutenir et promouvoir par l'acquisition d'œuvre, l'art contemporain, révélateur de notre société.

Chaque printemps, depuis plusieurs années maintenant, le Musée du Pavillon de Vendôme invite des artistes à s'approprier ce joyau architectural aixois. Son histoire, son architecture et ses collections sont mises à la disposition des artistes afin d'entrer en résonance, nous offrant ainsi une nouvelle approche et une perception à chaque fois différente du lieu, entre passé et présent. En 2018 l'artiste Nadine Lahoz-Quilez a exposé au Pavillon de Vendôme et a créé des œuvres spécifiquement pour le lieu en lien avec les collections et l'architecture. Un catalogue a été édité à cette occasion par le musée dans lequel les œuvres sont représentées in situ.

C'est dans cette continuité que nous vous proposons l'acquisition de l'œuvre suivante, dont le descriptif et les photographies sont en annexe :

- Nadine LAHOZ-QUILEZ, « La petite suite de Byrsa », 2016 – Broderie, perles sur cuir marouflé, ensemble de 13 pièces – Dimensions variables.  
Cette œuvre rejoindra les collections du Pavillon de Vendôme.

Vous trouverez en annexe, toutes les informations sur ces œuvres à acquérir pour un montant total de **5 300 € ttc.**

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que le Ville se porte acquéreur de l'œuvre ci-dessus énoncée : « **La petite suite de Byrsa** », 2016, réalisée par l'artiste Nadine LAHOZ-QUILEZ, auprès de l'artiste elle-même ;
- **DIRE** que la dépense totale correspondant à cette acquisition, soit 5 300 € ttc, sera imputée sur le budget de la Direction des Musées, chapitre 90324-2161-1442, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-328 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE D'ART PAR LE PAVILLON DE VENDOME -  
OEUVRE DE NADINE LAHOZ-QUILEZ-

Présents et représentés	:	52
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**LA NADINE  
LAHOZ-QUILEZ**  
**FISSURE  
DES  
INTIMITÉS**

MUSÉES  
DU PAVILLON DE VENDÔME  
ET DES TAPISSERIES

EXPOSITION  
DU 23 MARS AU 3 JUIN 2018



Direction communication, événementiel, protocole, impression - Afficolor, Février 2018  
© Défilé la petite suite de Byssa 2016 Nadine Lahoz-Quilez © Adagp, Paris 2018



Renseignements  
04 42 91 88 75 / aixenprovence.fr



En 2018, la carte blanche est donnée à l'artiste Nadine Lahoz-Quilez qui investit les salons du Pavillon de Vendôme, la galerie d'exposition et les salles du Musée des Tapisseries.

Depuis quelques années l'artiste développe un travail autour du corps et ses situations induites qui traduisent des états intimistes et interrogent la conscience de soi et la reconnaissance de l'autre. Support de signes, lieu de déterminations sociales et culturelles, le corps suscite une exploration multiple, à la fois dans les procédés et dans les évocations.

Des techniques telles que la broderie, la tannerie ou la couture soulignent un savoir-faire, liant la beauté du geste, la main qui travaille la matière, ici transcendées par l'artiste. Peau, chevelure, cellules, organes, imageries médicales sont autant de matières transformées avec finesse et préciosité, nous invitant à un voyage inter-cellulaires où les connexions internes nous mettent en réseau.

Le dedans/dehors, l'apprent/le masqué questionnent nos propres émotions ressentis et sentiments au cœur des relations humaines. Qu'il soit dévoilé, voilé, suggéré, évoqué, caché, absent, magnifié, déformé, objectisé, enfermé, décomposé, le corps nous confronte dans sa représentation à l'identité, à l'intime et aux codes sociétaux.

Après l'assassinat de son mari par Pygmalion son frère, Didon (Élyssa), fille de Bélus, roi de Thyr, s'enfuit pour gagner la pointe nord de l'Afrique. Elle conclut un marché avec les autochtones berbères : acheter autant de terres qu'une peau de vache peut en contenir. Elle découpe cette peau en fines lanières puis elle encercle un territoire pour bâtir la **citadelle de Byrsa** et fonder **Carthage**. La cité de Carthage surnommée Empire de la mer règnera sur la Méditerranée au IV<sup>e</sup> siècle av JC.



Byrsa, 190 X190 cm, cuir peau poil et mosaïque de perles de verre

*Byrsa et La petite suite de Byrsa* ont été réalisées lors d'une résidence artistique en Tunisie. Cette résidence a bénéficié du soutien de l'Institut français de Paris, de la Région Rhône-Alpes, de la ville de St-Etienne, de La Fabrique à Andrézieux-Bouthéon et de nombreux partenaires tunisiens.

*“ Mon atelier était situé dans la Médina de Tunis, à l'école Chamaya. Ce lieu est la plus ancienne école coranique de Tunis, devenu un centre d'apprentissage de l'artisanat. Il y avait un sellier, Karim et grâce à lui, j'ai découvert, touché, humé une multitude de cuirs différents. Ce matériau est devenu une évidence pour envisager la suite de mon travail. Il sera utilisé dans la réalisation de plusieurs pièces notamment pour la série Nouvelle cartographie, La petite suite de Byrsa, le livre d'artiste Retourner l'envers où des personnalités de la région participeront : Sophie Menuet, Raoul Hebréard, Christel Roy, Barbara Satre, Christian Bromberger.”*





La petite suite de Byrsa, 2015-2016  
Hauteur maximale 70 cm, longueur variable  
Cuir maroufflé sur bois et broderie maroufflée sur cuir.

*La petite suite de Byrsa* est une série de 13 pièces alignées sur une horizontale. Chaque pièce comporte une broderie rehaussée de perles de verre, maroufflée sur un cuir peau poil noir.

Le rapport nature/culture qu'explore l'artiste se retrouve dans cette série. En effet le cuir peau poil se réfère au côté animal, sauvage, indompté tandis que la broderie révèle une production humaine, raffinée, qui magnifie, voire sacralise l'objet qui la supporte.

Les broderies sont composées de fils mats et brillants, avec un relief donné sur certaines parties par deux passages superposés. L'orientation des points enrichie leur texture et la lumière joue avec les reliefs.

Des rehauts de perles de rocaïlle sont visibles et certaines pièces sont entièrement brodées de perles (embryogénèse, follicule ovarique).

Les formes brodées sont des organes : anneaux tendineux communs, calicule gustatif (carton d'invitation), embryogénèse, vestige embryonnaire, sac embryonnaire, testicule et épидидyme, follicule ovarique, plexus veineux. Bien qu'ils aient été choisis pour leur aspect formel ils font toutefois référence à la vie (sens, reproduction et sang).

Les couleurs se veulent chatoyantes en hommage au principe vital.

La forme globale de chaque pièce est déterminée par les chutes de cuir trouvées chez les marchands de la Medina de Tunis.



**Embryogénèse**



**Rhinencéphale**



**Plexus veineux**



**Embryogénèse**



Vestige embryonnaire



Embryogénèse



Coupe du cerveau



Testicule et épидидyme



Sac embryonnaire



Embryogénèse



Follicule gustatif



Anneaux tendineux communs

Follicule ovarique